

Un pied cassé

Autor(en): **D. / Fernand-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **77 (1950)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-227226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de traire, la Berthe l'a trouve étendue de tout son long sur le tapis de coco au milieu de la vaisselle en petits morceaux. Il n'y avait plus rien à faire, si ce n'est la porter dans son lit et ramasser les débris du service dont il ne restait intact que le saucier.

Deux jours plus tard, on l'enterrait derrière l'église en toute simplicité. En rentrant à la maison, après la cérémonie, la Berthe a trouvé, sous le matelas de la

tante, un billet jauni qui voulait être son testament.

— Qu'y avait-il d'écrit ?

— Qu'elle nous léguait la seule chose qu'elle possédait !

— Et quoi donc ?

— Son service de table en Limoges dont la Berthe avait, la veille encore, essayé vainement de recoller les morceaux.

Ton fils affectionné : Justin.
p.c.c. Claude Marti.

Un pied cassé

Le docteur D. était très aimé de la population du village. Comme tant de médecins de campagne, il était serviable et dévoué, bien au-delà parfois du mérite de ses clients ! La Municipalité elle-même, lorsque quelque rapport aux autorités lui donnait de la tablature, avait recours à ses lumières d'homme cultivé. Dame ! l'orthographe pose de ces problèmes...

Il y avait cependant deux ou trois citoyens qui, tout en reconnaissant les vertus de ce médecin, faisaient des réserves. En effet, il arrivait que les épouses morigénassent leur homme sur leur conduite ou leur intempérance. A cela, rien que de très normal. Mais ces messieurs pensaient qu'en plus d'une circonstance, les arguments utilisés par ces dames devaient avoir été inspirés par le docteur, au cours de la « consulte ». Joseph, par exemple, n'a jamais pu digérer que sa femme ait parlé, à table, de l'éthylisme et fait mention d'un *cardiogramme*. C'est pour cela sans doute, qu'un soir de beuverie au plus profond du carnotzet d'Edouard, Joseph eut une idée assez saugrenue :

— Si on téléphonait au docteur de venir nous rejoindre ?

On eut beau faire remarquer à Joseph que les médecins n'aiment pas à être dé-

rangés passé minuit, qu'ils ont peu de temps pour dormir et qu'ils sont souvent obligés de se tenir à disposition de quelque femme en passe d'accoucher. Rien n'y fit. Joseph tenait à son idée. Il grimpa jusqu'à l'étage où était le téléphone et redescendit presque aussitôt en annonçant que le docteur avait accepté avec empressement.

— Qu'est-ce que tu lui as dit pour le faire venir ?

— Mais rien d'autre que ça nous ferait plaisir de trinquer une fois avec lui, assura, goguenard ce sacré Joseph.

— Nom de sort, il a accepté, je ne l'aurais pas cru ! fit Edouard, tout content de voir dans quelle haute estime le médecin tenait sa maison, en tout cas sa cave !

Peu d'instant après, en effet, le docteur survenait, sa trousse à la main, et descendait les escaliers de la cave.

L'assemblée, joliment noire, disparaissait dans la fumée et les deux falots-tempête qui éclairaient la cave avaient toutes les peines du monde à rendre reconnaissables les visages des buveurs.

— Bonsoir, messieurs, dit aimablement le médecin.

— Bonsoir, docteur vasouillèrent en chœur nos six lascars.

— Alors, on s'est fait quelque bobo ? Où avez-vous mis le blessé ?

— Quel blessé ? demanda Edouard, subitement inquiet.

— Mais, au téléphone... ?

Joseph comprit que le moment était venu de faire l'avantageux !

— Faut vous dire, docteur, qu'il n'y a pas de blessé, mais bien, comme je vous l'ai dit, une jambe cassée. Regardez-vous le pied de la table s'il n'est pas cassé...

Et tous de se tordre les côtes...

Le docteur comprit aussitôt la situation et prit son parti d'une blague qu'il trouvait pourtant plutôt saumâtre.

— Ah, ah ! s'excusa-t-il, je n'avais pas remarqué. Ne vous en faites pas, continuez la soirée, je vais m'occuper de ce pied cassé.

Ayant renversé la table sur son plateau, il examina la fracture, prit du leucoplasme.

de la gaze et de la teinture d'iode. Il répara de cette manière la jambe boiteuse, la remit en place, rentra ses affaires dans sa trousse et, d'un ton joyeux et tout en refusant le verre qu'on lui offrait, il s'en fut :

— Au revoir, j'espère que tout ira bien. Vous me donnerez des nouvelles...

Nos gaillards étaient un peu pantois de ce comportement qui les avait surpris.

Dès qu'ils furent seuls, ils discutèrent bon train et, à la vérité, blâmèrent Joseph de s'être ainsi payé la tête du docteur.

Payé est bien le mot, car deux jours après, Edouard recevait une note du docteur :

Remis la fracture d'un pied de table.	Fr. 30.—
Supplément pour service de nuit . . .	» 10.—
Médicaments divers	» 10.—

Fr. 50.—

montant que vous voudrez bien verser à mon compte de chèques, et au bénéfice de l'Asile des aveugles. — *Docteur D.*

Fernand-Louis à l'Auguste.

Théo ou les aveux spontanés

Les nouvelles institutions ne sont guère charitables envers les prévenus qui ne peuvent se disculper autrement qu'en avouant. Théodore Entrechat en a fait l'expérience...

Monsieur le Président du Tribunal avait rajusté ses lunettes d'écaille, s'était rassis plus confortablement et interrogeait :

— Ainsi, vous continuez à nier votre manœuvre. Vous persistez à dire que vous n'avez pas mis ce détonateur devant la maison du syndic ? A mon avis, vous avez tort : on vous a vu. Et encore, tout le monde sait que vous avez proféré des menaces que vous mettriez à exécution si vous n'étiez pas nommé syndic. Oui ou non ?

Théodore, à une telle question ne pouvait répondre que : « Non ».

C'est bien ce qu'il fit.

— Ah ! mon ami, vous ne voulez pas avouer ! C'est bien ce qu'on va voir. Nous avons peu de supplices chez nous, Dieu merci, mais on a encore la possibilité de faire avouer les criminels. Car vous êtes un criminel, oui, un criminel, inconscient peut-être, mais un mauvais gueux. Voyons, que pourrions-nous faire pour vous obliger à parler ? Un passage à tabac ? Non : vous en profiteriez pour chiquer entre les coups... Le supplice de la roue ? Non plus : vous pourriez encore la voler pour la mettre où elle manque... Vous couper la langue ? Vous ne parleriez plus... La prison ? Vous trouveriez encore moyen de vous y faire accompagner... Mais, dites-moi, Théodore Entrechat, vous ne paraissez pas ému à l'annonce de telles évocations ? N'auriez-vous pas peur ?